L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 10 MARS 1893. 66me Année

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres

Dufour & Donnet,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 10 MARS 1893.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc. qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

FRANCE.

UN DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE.

LA POLITIQUE DE CONCENTRATION RÉPUBLICAINE.

On lit, dans le *Temps* du 21 février :

Le président de la Chambre dans un discours prononcé, hier, dans l'Ande, a très heureusement défini la politique républicaine à l'égard de la fraction du suffrage universel jusqu'à présent inféodée à la réaction, mais qui manifeste le désir de venir à la République. Quel but plus noble et plus patriotique un parti pourrait-il poursuivre que celui de réaliser sous l'égide de la constitution républicaine l'unité de la famille française! "Nous avons, a dit M. Casimir Perier, des recrues à faire, nous offrons loyalement la main à ceux qui hésitent, mais je ne le cache pas, pour atteindre vers nous sur le terrain de la République les hommes de bonne foi qui finiront par reconnaître qu'elle a donné au pays vingt ans de prospérité et de paix européenne. Ce sont ces adhésions sincères, désintéressées que nous voulons rechercher, celles qui viennent non de l'ambition ni du calcul, mais de la raison et du patriotisme."

On voit que, si l'appel est large et franc, la condition qui l'accompagne est expresse. La sincérité est requise. Il sera trop commode pour les politiciens de la réaction de venir demander aux républicains leur appui et leur suffrage pour ébranler ou renverser la maison sous prétexte de l'assainir. Chez les ralliés cette sincérité doit impliquer du même coup le désintéressement, puisqu'ils n'ont pas d'autre moyen d'y faire croire. Prétendre à gouverner la République, qu'on combattait hier encore, dans le même temps qu'on s'y convertit, c'est trop clairement donner à penser qu'on se convertit auipourvoir non au régime, et rien; dès lors, ne saurait nous garantir qu'on n'usera pas du premier contre le second.

Il est donc bien évident qu'il ne suffit y avoir pour le moment, et en vue du gouvernement de la République, aucune alliance possible entre les mieux disposés des ralliés et les plus modérés des républicains. Le discours de M. Casimir Perier en est une démonstration nouvelle. Il faut aller devant le pays. Si les ralliés ont à convaincre quelqu'un de leur bonne foi, ce ne sont pas leurs colégues de la Chambre, ce sont les électeurs. Ceux qui jusqu'à hier encore se sont distingués parmi les assaillants infatigables du régime républicain, et, dans cette guerre, ont accumulé un juste renom d'obstination, d'habileté ou de violence, jugeront eux-mêmes ce qu'ils ont à faire pour effacer ce passé trop significatif et le faire oublier du suffrage universel. En dernier ressort, c'est le suffrage universel qui sera appelé à se prononcer et qui dans toutes ces conjonctures aura le dernier mot. Tout ce que l'on doit souhaiter, c'est que cette consultation du pays soit claire et franche, que chacune parti s'y présente tel qu'il est, avec son programme distinct et propre; que les royalistes se présentent en royalistes, les socialistes en socialistes, ce républicains conservateurs ou républicains décidés et sans alliage. Le grand danger pour les ralliés de la veille sera de faire campagne demain, comme il y a quatre ans, avec leurs anciens amis les monarchistes. S'ils prennent le même mot d'ordre et vont aux urnes en chantant le même refrain, ils auront beau dire qu'ils n'en veulent pas au régime : ils ne convaincront personne. Le pays n'entend rien aux malices; il leur opposera le vieux proverbe : "Qui se ressemble s'assemble," et le pays aura bien raison.

Dans le même journal, du 22 :

La politique de concentration républicaine a triomphé l'autre jour à la Chambre. C'était fatal. Ceux-là mêmes qui blâment le plus cette politique sont bien forcés d'avouer que, la situation parlementaire étant donnée; aucun gouvernement ne peut espérer vivre ou se plaçant sur un autre terrain. La suite des débats l'a suffisamment démontré. Les ralliés ont nettement refusé d'entrer dans la majorité gouvernementale, et il faut ajouter, pour être justes, que, du côté des républicains, on est encore moins disposé à s'associer à eux ou à leur faire place. Tout le monde, à tort ou à raison, juge leur concours plus à craindre qu'à souhaiter. Dès lors, où prendre une majorité, sinon à gauche? Il faillit donc l'autre jour, on se rencontrer on se dissoudre, en avouant que la Chambre était également incapable d'enfanter et de tolérer un gouverne ment.

Telle est la justification de la politique du cabinet. Ceux qui l'attaquent avec le plus d'amertume, n'agriraient pas autrement à sa place. Il est facile, quand on n'est pas au gouvernement, d'afficher l'intransigeance des principes et l'origi nalité des idées, de n'avoir aucun soucl de grouper une majorité; mais le point de vue change dès qu'on se trouve en face de l'obligation de gouverner. Il faut alors avoir une majorité. C'est même le premier acte de gouvernement.

Dire que la politique de concentration s'est trouvée nécessaire, cela ne veut pas dire, cependant, si nous la jugeons en elle-même, qu'il ne faille pas regretter cette nécessité et s'efforcer de la faire cesser le plus tôt possible. On peut s'y résigner momentanément dans le Parlement, parce qu'un gouvernement quel qu'il soit vaut toujours mieux que l'absence de tout gouvernement ou aura-t tort d'y voir un idéal politique qu'il faut s'appliquer à faire fleurir. Non seulement la concentration pèse à tous ceux qui la subissent, mais on peut dire qu'elle rend très faible, pour ne pas dire inutile, le gouvernement qu'elle doit assurer. C'est un peu l'histoire de l'homme qui, pour assurer sa vie, perd toute raison supérieure de vivre. Le marché fait chacun de ceux qui y participent à la fois dupe et complice de tous les autres. Il implique des sacrifices dont la récompense n'apparaît pas et il impose des responsabilités dont on se sait pourtant fort innocent. Tous les partis républicains en sont las, et, des lors, ils doivent tous conspirer non à la prolonger, mais à y mettre fin le plus tôt possible. Heureusement, le terme apparaît à l'horizon : c'est la prochaine consultation du pays. Le pays seul a le pouvoir de faire succéder un système politique et au procédé de gouvernement que, depuis le 16 Mai, l'hostilité des partis réactionnaires lui a imposé, un système et un procédé nouveaux plus conforme au régime parlementaire et à la bonne gestion des affaires publiques. Mais qu'on ne le dissimule pas: la politique de concentration ne cessera tout à fait dans les Chambres que si le droit de dissolution est nettement reconnu au pouvoir exécutif. Ce sont les deux termes corrélatifs de deux politiques opposées. Avec le droit de dissolution, la concentration devient inutile, puisqu'un lieu de faire appel à l'alliance et à l'abdication des partis parlementaires, en peut faire appel au pays pour créer une majorité de gouvernement. Au contraire, sans le droit de dissolution, la concentration devient fatale, puisqu'il n'y a pas d'autre moyen de constituer cette majorité toujours nécessaire.

C'est l'abandon du droit de dissolution depuis le 16 Mai, joint aux oppositions autoconstitutionnelles qui a fait la force et la fatalité de la politique de concentration. Heureusement on revient à une plus juste intelligence des conditions d'un véritable gouvernement parlementaire. La dissolution, qui passait naguère encore pour un attentat à la volonté populaire et au droit de la Chambre, a été comprise, ce qu'elle est en réalité, comme un hommage au suffrage universel; elle s'exerce même, quand elle s'impose absolument, dans l'intérêt d'une Chambre que son impuissance trop étalée et prolongée jette bien vite dans le discrédit. Telle est la vérité constitutionnelle et l'intérêt républicain bien compris. Il est certain que le droit de dissolution ne doit jamais être exercé contre une majorité capable de gouverner, mais il doit l'être lorsqu'il est prouvé, par deux ou trois expériences, qu'il n'y a pas dans une Chambre de majorité de gouvernement. En Angleterre, la dissolution interviendrait nécessairement dans ce cas, jusqu'à ce que le pays eût envoyé aux Communes une majorité véritable, et nul Anglais, radical, libéral ou conservateur, ne songerait à s'en étonner ou à s'en plaindre, tant on est convaincu de l'autre côté du détroit que les affaires du pays ne peuvent être bien faites que par une majorité. Nous avons pensé le contraire; nous avons ruse avec les exigences du régime et les difficultés de la situation; nous nous sommes placés dans le faux et, si nous y persistons malgré l'expérience, jamais ce pays n'arrivera à faire son éducation politique et à comprendre que, si le devoir de la Chambre est de constituer un gouvernement, celui du pays est de constituer, dans la Chambre, une majorité.

Les furoncles, plaies et ulcères indiquent un sang vicié. La Salsepareille d'Ayer expulse toute humeur malsaine.

BROWN'S IRON BITTERS
Cures Dyspepsia, Indigestion & Debility.

LOUISIANE.

Le *Louisiana Revier*, Nouvelle-Orléans du 2 mars :

—LETTRE DE LA PAROISSE TERREBONNE :

Il a plu plus que d'ordinaire, dans notre paroisse, et, les travaux de l'ensemencement en ont été retardés. Le plant d'automne et les souches commencent à sortir de terre, et les pêchers, les poiriers et autres arbres fruitiers sont tout en fleurs.

Le orangers privés de leurs feuilles par la gelée du 27 décembre, redeviennent verts; mais il n'est pas bien sûr que toutes puissions, cette année, récolter beaucoup de fruits.

L'ensemencement de la canne a été plus considérable qu'on le croyait.

MM. Barrow et Duplantis, de l'habitation Myrtle Grove, ont environ 180 acres; MM. Guoso, 200 acres; M. H. W. Barton, 400; le capt. J. J. Shaffer, 420

MM. P. et J. Berger ont planté 400 acres et pouvont ou ensemencer 200 de plus.

Sur Houdinras, propriété de M. O. Dauplit, on a planté 150 acres, et l'on y a conservé assez de plant, pour en ensemencer 150 autres acres. Il faut encore 10 jours de travail pour achever l'ouvre.

Comme les prix du sucre, ici, dépendent beaucoup de la production de l'île de Cuba, il est intéressant de savoir ce que peut rendre la prochaine récolte dans cette île.

Or, après une longue sécheresse, des pluies sont arrivées qui ont rendu une nouvelle vigueur à la canne; mais, par malheur, ces pluies ont cessé vers le 1er octobre et ont été suivies de froids très-vifs, qui ont duré longtemps.

La pousse a donc été arrêtée et il en est résulté un grand déficit, dont les planteurs urbains auront beaucoup à souffrir. On évalue ce déficit à 25 ou 30 pour cent sur le rendement général de l'an dernier.

Jusqu'ici, dans notre paroisse, il n'y a pas à se plaindre. On a beaucoup étendu l'ensemencement de la canne. Quant aux souches, elles sont dans un excellent état.

—LETTRE DE LA PAROISSE CALCASIEU :

On travaille beaucoup, en ce moment, à préparer la terre pour l'ensemencement du riz. Malheureusement, le sol est encore trop humide pour qu'on puisse le labourer convenablement. Toutes les charrues à vapeur sont, maintenant, au repos; mais il sera facile de regagner le temps perdu, attendu que la machine à vapeur peut faire marcher six charrues, à la fois. La question est de savoir si ces machines peuvent, dans la pratique, rendre les services que l'on attend d'elles. Il y a une tendance à revenir à l'usage des mulets, comme force motrice.

On s'attend à une saison de sécheresse; aussi fait-on de grands préparatifs pour pouvoir faire usage des pompes d'irrigation, et l'on achète beaucoup de bois dans ce but.

L'an dernier, d'assez nombreux fermiers s'étaient trouvés en retard pour leur approvisionnement, et ils avaient été forcés d'acheter du charbon. Le bois qu'ils avaient à leur disposition avait été coupé trop tard; il était, par conséquent, trop humide pour pouvoir servir de combustible.

Il ne reste pas beaucoup de riz dans nos fermes; on l'envoie généralement aux moulins, pour le faire battre.

Le producteur ne veut plus expédier son riz brut sur le marché de la Nouvelle-Orléans. Aussi, la saison prochaine, presque tout le riz sera travaillé par nos moulins locaux. On demande à cor et à cris de nouveux moulins; s'il y en avait davantage, on cultiverait beaucoup plus de riz. Ce n'est pas la terre qui nous manque; il y en a, à notre disposition, plus que nous n'en pourrons cultiver de longtemps. On en offre à loner, pour le printemps; mais les fermiers hésitent. Il y a une trop grande baisse des prix sur le marché. On craint que les droits d'entrée sur le riz étranger ne soient considérablement baissés.

Si cette baisse avait lieu, un grand nombre de fermiers abandonneraient le pays. D'autres vendent s'abonner à la culture de la canne, si l'on n'abolit pas la prime.

Le système des pompes pour se procurer l'eau, a fait son temps. On n'a plus reconnu qu'à la machine à vapeur et à la pompe Mengé, qui, seules, répondent efficacement aux besoins des planteurs riziers. Comme il faut, avant tout, viser à l'économie, on songe à employer les machines à gaz. Nos fermiers feraient bien d'en faire l'essai.

On ne se soucie pas beaucoup, ici, cette année, de cultiver la canne. C'est, cependant, une industrie qui rapporte. Un propriétaire avait, l'an dernier, loué une partie de sa ferme à un voisin, qui y a fait de la canne. La part du propriétaire a été de $25, l'hare. On n'avait pas acheté d'engrais commercial pour cette culture; on avait employé simplement le fumier que l'on avait fait sur la ferme.

Si la canne produit toujours autant, on s'empressera de la cultiver.

Les bons ouvriers sont très rares; c'est un des motifs qui font hésiter les planteurs et les empêchent de se livrer en grand à cette culture. Il s'y adonneraient volontiers, si nous avions de bons moulins; malheureusement, c'est ce qui nous manque. Cela, joint à la rareté des travailleurs et de l'argent, fait que l'on s'en tient au riz, bien qu'avec les prix actuels, on n'en tire pas grand profit.

La petite vérole devient beaucoup moins fréquente, et la quarantaine s'observe beaucoup moins rigoureusement qu'auparavant.

A Marseille.

—Té, après avoir failli manquer de pain, nous sommes menacés de n'avoir plus de poisson. Les pêcheurs se mettent en grève, bagasse!

—Tranquillise-toi, mon bon! Nous avons encore, et il y en aura assez pour tout le monde, la belle sardine qui bondit à le port.

SUICIDE DE DEUX FRÈRES. — Le grand hôtel d'Amérique, 6, rue Rochechouart, Paris, a été, récemment, le théâtre d'un drame qui a profondément ému les habitants du quartier.

Un jeune homme se présenta, dans cet hôtel, vers quatre heures après-midi, et demandait une chambre. Il venait, disait-il, passer quelques jours à Paris. Après s'être fait inscrire sur le livre de police, sous le nom de Ferset, il se rendit, avec le garçon, à la chambre qu'on lui destinait, y passa une demi-heure et redescendit pour aller dîner.

Quand il rentra, vers neuf heures, il recommanda qu'on fît monter chez lui un sergent d'infanterie auquel il avait donné rendez-vous. Quelques instants plus tard, le militaire, un sergent rengagé du 89e de ligne, était conduit à la chambre du nouveau locataire. Comme, à une heure du matin, le patron de l'hôtel n'avait pas vu redescendre le sous-officier, il monta s'enquérir s'il était toujours là. Il trouva les deux jeunes gens assis devant une table et écrivant. Il leur demanda, pour expliquer sa venue, s'ils n'avaient besoin de rien, et sur leur réponse négative, il alla se mettre au lit.

Vers quatre heures, plusieurs détonations d'armes à feu, réveillant en sursaut les locataires, jetaient l'émoi dans l'hôtel. Le bruit des coups de feu partant de la chambre occupée par Ferset, on força la porte.

Un triste spectacle s'offrit aux regards des assistants.

Les deux jeunes gens avaient tenté de se suicider en se tirant des balles dans la tête.

L'un, Ferset, était assis dans un fauteuil, devant l'armoire à glace, la tempe droite trouée d'une balle. Le sang coulait abondamment de la blessure.

Dans un autre fauteuil, le sergent était sans connaissance. Il portait à la tête les traces de deux balles.

On courut chercher un médecin et prévenir M. Bénézech, commissaire de police.

Le magistrat ne tarda pas à arriver. Il trouva, sur la cheminée, bien en évidence, une large enveloppe jaune, avec cette inscription : "Monsieur le commissaire de police." L'enveloppe renfermait une lettre expliquant le double suicide et deux actes de naissance aux noms de Froment (Auguste-Lucien), né en 1868; et Froment (René-Cassien), né en 1866. Auguste était le sergent; René, son frère, était employé aux chemins de fer de l'Etat. Tous les deux disaient, dans la lettre, qu'ils mouraient, non pour expier une faute contre l'honneur ou la probité, mais parce qu'ils avaient assez de la vie.

Pendant que M. Bénézech procédait à ces premières constatations, le médecin qu'il avait amené donnait ses soins aux deux malheureux, en attendant l'arrivée d'une voiture des Ambulances urbaines, qui les transporta—le sous-officier à l'hôpital Saint Martin, et l'employé à Lariboisière. René est mort dans l'après midi, à une heure. Son frère, aux dernières dates, était dans un état qui laissait peu d'espoir de le sauver.

L'enquête a établi que c'est à René que doit être imputée l'idée première de suicide. Ce garçon était, depuis quelque temps, en proie à des idées noires. Il se croyait en butte à la haine de ses chefs, et son manque de mémoire lui ayant attiré quelques réprimandes, il avait résolu de finir avec la vie. Il s'ouvrit de ce funeste projet à son frère; celui-ci souffrait, paraît il, de n'avoir pas à sa disposition autant d'argent qu'il en aurait désiré. Il était découragé, et il proposa à son frère, qu'il aimait beaucoup, de mourir avec lui.

La famille de ces deux désespérés a été informée du double malheur qui la frappe.

DRAME DE LA MISÈRE.—Une pauvre ouvrière de Paris, Mme Amélie Guyot, âgée de trente neuf ans, mère de deux enfants : Louis, âgé de sept ans, et Louise, une petite fille de dix-huit mois, était malade depuis deux ans, et, ne pouvant trouver du travail par suite de son infirmité, était tombée dans la plus affreuse misère.

Les malheureuses gens occupaient une petite chambre au No 13 du passage de l'Epargne.

C'était Louis, un garçon très courageux, qui, par son travail, subvenait aux besoins de la petite famille. Trois les semaines, il remettait consciencieusement à sa mère les faibles appointements qu'il gagnait.

Malheureusement, il perdit son emplo.

Ce fut un coup terrible pour les pauvres gens, qui se trouvaient alors réduits au dénuement le plus complet.

Au bout de quelques jours, Louis quittait sa mère à une heure de l'après-midi. Après avoir parcouru tous les établissements du quartier, le brave garçon venait d'être engagé par un voiturier de la rue de Flandre, et, tout joyeux, il accourait annoncer la bonne nouvelle.

On allait donc avoir du pain à la maison.

Il fait brusquement irruption dans la chambre, mais reste ainantit et pousse un cri devant le spectacle qui s'offre à ses yeux.

Sa mère et sa sœur sont étendues inanimées sur leur grabat.

Au milieu de la chambre, deux réchauds contenant du charbon de bois achèvent de consumer lentement.

Louis Goyot court à la fenêtre, l'ouvre toute grande et appelle au secours.

A ses appels, les voisins accourent. On transporte aussitôt les victimes à l'hôpital Lariboisière.

La on parvint à ranimer la mère.

Quant à la petite Louise, toutes secours fut inutile. La pauvre fillette était morte.

M. Poète, commissaire de police, a consigné Mme Amélie Guyot à sa disposition.

La pauvre femme sera poursuivie pour avoir donné la mort à son enfant.

M. Doppfer, juge, est chargé de l'instruction de cette affaire.

DOMESTIQUE ASSASSIN.—On écrit de Grenoble, France :

Le 22 décembre dernier, un individu qui se nommer Girard et être originaire de l'Ain, se faisait agréer, en qualité de domestique, à la ferme du sieur Gadoux, à Simandre (canton de Saint-Symphorien d'Ozon). Le même jour, dans la soirée, on apportait au fermier 300 francs, qu'il plaça dans une armoire. Le lendemain matin, pendant que la femme Gadoux s'était rendue au marché, le nouveau domestique s'empara d'un énorme gourdin, et, au moment où le fermier venait lui donner des ordres dans le cellier, il lui en porta six coups sur la tête. Le malheureux eut le crâne fracturé et tomba sans connaissance. Son meurtrier s'acharna sur lui et le laissa pour mort. Gadoux succomba, le lendemain, à ses blessures. Son crime accompli, le prétendu Girard fractura l'armoire et s'empara des 300 francs, puis il s'enfuit à travers la campagne. Il fut arrêté, deux jours après, par des paysans, à quelques kilomètres seulement de la ferme.

L'instruction a établi qu'au moment où Gadoux a été frappé, il tenait dans ses bras son petit jeune enfant, une fillette, âgée de quelques mois. L'enfant fut blessée à la tête par la chute de son père. Quand la femme Gadoux rentra chez elle, elle trouva son mari baigné dans son sang, et sa fillette inanimée.

L'assassin a fait des aveux complets. Il a comparu devant la cour d'assises de l'Ain. Un nommé Jean-Baptiste Batot, âgé de vingt-quatre ans, né à Sainte-Marie aux Mines. Il a avoué avoir prémédité son crime. Il était résolu depuis quelque temps, a-t-il dit, à se procurer de l'argent à tout prix, désirant se marier avec une jeune fille qu'il avait mise à mal, et se trouvant sans ressources.

Il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

UNE CRIMINELLE DE TREIZE ANS.—La Cour d'assises de Grenoble, France, a jugé, récemment, une affaire de vol et d'assassinat dont est accusée une fillette de treize ans, Blanche Deschamps, tisseuse à Chaseulay, près Saint-Marcellin.

Blanche avait essayé, plusieurs fois, de dérober la porte monnaie d'une de ses camarades, Philomène Lambert.

Un jour, au moment où elle traversait, avec Philomène, un petit ruisseau, elle renouvela sa tentative. Sa camarade se défendit; Blanche la pousse brusquement, et la fillette tomba dans le ruisseau. L'autre descendit alors dans le ravin, saisit la tête de sa victime, et la frappa, à divers reprises, contre un caillou, et la maintint sous l'eau jusqu'à complète asphyxie.

Blanche s'empara ensuite du portemonnaie de Philomène, qu'elle jeta au loin, et partit en emportant l'argent.

Le lendemain, elle était arrêtée et avouait son crime.

A l'audience, l'accusée paraît peu émue.

Le substitut du procureur général révèle, dans son réquisitoire, un fait inouï : la mère de l'accusée trafiquait avec la famille Lambert pour 2 hectolitres de blé et 50 fr., soit environ 86 fr.

Ce trait incroyable de mœurs soulève l'indignation de l'auditoire, surtout quand on apprend que c'est le maire de Chaseulay qui a fait signer le traité de dommages intérêts.

Blanche Deschamps est condamnée à être enfermée, pendant dix ans, dans une maison de correction.

Le jury, affirmatif sur toutes les questions, a déclaré qu'elle avait agi avec discernement, mais il lui a accordé des circonstances atténuantes.

LA MUSIQUE ADOUCIT LES MŒURS.—Georges Gaire, âgé de vingt-huit ans, et sa maîtresse, Octavie Bourdelais, âgée de vingt quatre ans, demeurant, 9, passage Guilleminot, chanteurs ambulants de Paris, faisaient un duo, vers deux heures de l'après midi à l'angle de la rue Nationale et du Boulevard de la Gare.

L'un s'accompagnait d'une guitare, l'autre d'une mandoline.

Tout à coup, Octavie trouva que son amant jouait faux, Gaire affirmait, lui, que sa compagne chantait comme un chandron.

—"Oh! s'écria-t-elle indignée, si l'on peut dire!" Et, saisissant sa mandoline, elle en assena, de toute sa force, un formidable coup sur la tête de Gaire, qui vit son chapeau melon lui entrer jusqu'aux oreilles.

Alors s'engagea entre les deux chanteurs, un pugilat, au cours duquel Octavie fut presque déshabillée, à la grande joie des badauds.

Survinrent des gardiens de la paix qui conduisirent les deux duettistes au commissariat de police de la rue Jeanne-d'Arc.

Confession d'un sceptique: "L'amitié! je vais vous dire ce que c'est: Un parapluie qui se retourne dès qu'il fait mauvais temps."

Le Printemps est à nos Portes.

C'est l'époque de l'année où tout le monde est fatigué. Le sang s'échauffe et le système s'affecte.

Vous avez besoin d'un Tonique.

Préférable au Bœuf au Vin au Fer, et à la Bière, etc., est le plus grand dépuratif et le fortifiant le

ROYAL GERMETUER DU DR KING.

Il vous rétablira.
Jamais il ne rate son effet.
Toujours il donne satisfaction.

Aussi agréable que de la Limonade.

—Fabriqué seulement par le—
KING'S ROYAL GERMETUER CO.
à Atlanta, Géo.

Faites usage des Pilules du Dr King.

50 pilules dans une boîte—25 cts.
3 fév—

GONZALES & LAUDUMIEY
Entrepreneurs de pompes funèbres
CHEMIN DU BAYOU 170.
Près Remparts. Téléphone 479
La maison réputée avec empressement et célérité tous les travaux de son ressort qui lui sont confiés: embaumements, entrepremente, etc. Elle fournit aussi des voitures pour visites, promenades, soirées, mariages, etc., ainsi que des Tally hos pour pique-niques. A toute heure du jour ou nuit, on peut par téléphone transmettre des commandes. Les prix de l'établissement sont d'une modicité extrême. 21fev93—1m

HENRY.—Décédé, jeudi, le 9 mars 1893, à 9 heures et demie du matin, à l'âge de quarante six ans, JOSEPH HENRY, natif de Liépvre, Canton de Ste-Marie aux Mines, Département du Haut-Rhin, Alsace, et résidant de la Nouvelle-Orléans depuis trente neuf ans. Les amis et connaissances des familles Henry et Aneman sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, vendredi matin, 10 mars 1893, à neuf heures et demie. Le convoi partira de la résidence de son père, Jean-Baptiste Henry, Sr., No 122 rue Johnson.

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré samedi, le 11 mars, à 8 heures du matin, à l'église St Augustin, pour le repos de l'âme de DAME VVE P. COUGOT, née Marceline Larquié. Les parents, amis et connaissances des familles St-Raymond, Bruno et Cougot sont invités à y assister.

De la part de ses enfants.
8mars—3f

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée à la cathédrale St Louis samedi, le 11 mars 1893, à 8 heures A. M., pour le repos de l'âme de Mme HENRIETTE FORTIER. Les amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa sœur, Vve Angèle Bienvenu.
7 mars—4f

SOARDS'
1893---NEW ORLEANS---1893
City Directory

Est maintenant reconnu comme étant le meilleur Directory qui ait jamais été publié dans cette ville. Une aide de la plus grande valeur pour les négociants. Procurez-vous-le immédiatement.

City Directory (Directory de la ville) prix $6 00
Business Directory (brochure) prix..... $1 00
Mappe de la ville (lithographiée en 3 couleurs)..... 50

Il ne reste que quelques exémplaires du Directory de 1893, laissez entre les mains de l'éditeur à la suite de décès des souscripteurs.

N'importe lequel des livres mentionnés et des sus est envoyé par express ou par la malle dans toutes les parties des Etats-Unis après réception du prix demandé.

L. SOARDS, Editeur,
5 Commercial Place.
17 fev—

Bureau du Trésorier de la Ville.—Nouvelle-Orléans, 3 mars 1893.—Toutes les Bitvettes sans licences seront consignées devant les tribunaux conformément à l'acte 23 de 1886, et tous véhicules sans licences arrêtés après le 10 mars 1893.

CHAS H. SOHENK,
5 mars—au 10 Trésorier.

J. VERGNOLE,
SUCCESSEUR DE CAZAUX & VERGNOLE
Importateur et Marchand Commissionnaire.
VINS ET LIQUEURS.
Fabricant de Cordiaux et de Sirops.
EAUX DE VIE, (Whiskies) Rhum
Une Spécialité.
SEUL AGENT pour la vente des Vins de A. BRUN & CIE, de Oakville, Cal.
62 rue Decatur, Nlle-Orléans.
4 mars—1m

ST PÉTERSBURG PORT DE MER.—Bien avant Paris, Saint Pétersbourg; paraît destiné à être transformé en un port de mer.

Le projet élaboré par le ministre des voies de communication a été, en effet, présenté, dernièrement, à une commission spéciale instituée au ministère des finances, et il a été décidé que les travaux, estimés à un million de roubles, devront être terminés pour 1895.

Saint Pétersbourg, port de mer, pourra recevoir 50 navires de fort tonnage.

Les révolutionnaires ressemblent assez aux arrosoirs de villes publiques, qui peuvent faire de la boue quand il y a du soleil; mais qui ne peuvent faire du soleil quand il y a de la boue.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER

N'a pas d'égal pour le prompt soulagement et le guérison rapide des Rhumes, des Toux, du Croup, de l'Enrouement, de la Perte de la Voix, du Mal de Gorge des Prédicateurs, de l'Asthme, de la Bronchite, de la Grippe et autres maladies de la gorge et des poumons. C'est le remède le mieux connu dans le monde entier pour la guérison de la toux, et il est recommandé par des médecins éminents et est la préparation favorite des chanteurs, des acteurs, des prédicateurs et des professeurs. Il adoucit la membrane enflammée, dégage le flegme, arrête la toux et amène le repos.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER,

pris pour la consomption dans ses premières phases, arrête toute sorte de progrès de la maladie, et même dans ses dernières phases il calme la toux douloureuse et favorise un sommeil réparateur. Il est agréable au goût, n'a besoin que d'être pris en petites doses et n'est point un obstacle à la digestion ni n'intervient dans aucune des fonctions régulières des organes. Comme médecine de cas imprévus, chaque famille devrait être pourvue du Pectoral-Cerise d'Ayer.

"Ayant fait usage du Pectoral-Cerise d'Ayer dans ma famille pendant beaucoup d'années, je puis le recommander pour toutes les maladies qu'il prétend guérir. Sa vente augmente chaque année dans mon établissement, et mes pratiques croient que cette préparation n'a point d'égale comme curatif de la tour."—S. W. Parent, Queensbury, N. B.

LE PECTORAL-CERISE d'AYER.

Préparé par : Dr J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les Droguistes. Prix $1 la bouteille, 6 bouteilles pour $5.

Prompt à agir, sûr de guérir.

New Orleans Co-operative Banking Association.

117 rue Gravier.

Nouvelle Orléans 8 mars 1893

Une réunion générale des actionnaires de la "N. O. Co-operative Banking Association" sera tenue, conformément à l'article douze de la charte, au local de la banque No 117 rue Gravier, lundi, 17 avril 1893, à midi, pour délibérer sur les amendements suivants qu'il est question d'introduire dans la charte de la Banque.

1° Pour amender l'article 4 de manière à porter le fonds capital à trois cent mille dollars et pour établir la manière de payer ce montant.

2° Pour rappeler l'article 7 et en modifier et annuler toutes autres dispositions de la charte relatives aux actions de fondateurs et les abolir.

3° Pour amender l'article 13 en y ajoutant les dispositions suivantes: Que nul désormais ne deviendra membre ayant droit à un crédit, moins qu'il ne possède en son propre nom une action au moins pour chaque crédit de $250 qui lui sera alloué et une action pour toute partie fractionnaire de cette somme ou de ce crédit. Néanmoins, le membre ainsi qui disposera ou sera dépossédé des actions nécessaires pour lui donner droit à un crédit, perdra son privilège comme membre ainsi que son droit au crédit qui lui aura été alloué.

4° Pour modifier l'article 21 de manière à distribuer les profits comme suit :

I. 50 pour cent aux actionnaires.
II. 40 pour cent aux sociétaires.
III. 10 pour cent seront passés au fonds de réserve.
V Pour canceller et annuler l'article 22 de la dite charte.
VI Pour ajouter à la charte un article déclarant qu'aucun actionnaire n'aura le droit de voter à une élection générale quelconque à moins qu'il ne soit démontré par les livres de notions de la corporation qu'il est possesseur de ses actions depuis les trente jours qui précèdent la dite élection.

W. P. WALL,
9 mars—1m Caissier

Aux sociétaires de la "Compagnie d'Assurances du Nouvelle-Orléans en liquidation. Bureau No. 126 rue Gravier.—Le dividende de 10 pour des pour cent sera payé sur demande, le 1er mars 1893 aux actionnaires de la Compagnie d'Assurances La Nouvelle-Orléans, en ses bureaux représentants légaux, sur production de leurs certificats d'actions, afin de les étamper.

J. LUYES
JOS A RINCKS,
H. LAROUSSINI,
Liquidateurs.

Prendre l'encaisseur.
26 fév—1m

BUREAU du Board des Assesseurs d'Etat Paroisse d'Orléans. Chambre 15, Hôtel de Ville, Nouvelle-Orléans, 28 février 1893. Toutes les personnes sujettes à être taxées sur des propriétés de toutes descriptions, soit immobilières ou mobilières sont par la présente notifiées, conformément à la section 24 de l'acte 106 de 1890 que l'assessement des propriétés pour 1893 dans les différents districts d'assessement tout la paroisse d'Orléans a été complété et que les rôles en sera exposée en ce bureau à partir du 1er mars jusqu'au 20 mars 1893, inclusivement, de 9 heures A. M. à 4 heures P. M., pour inspection et correction.

Tous les contribuables sont instamment invités à mettre à profit cette occasion qui leur est offerte de faire connaître leurs objections à tout assessement et de vérifier si le dit assessement est correct, d'après la manière prescrite par la loi.

J. M. GLEASON,
28fév—1uf Président.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLÉANS, Hôtel de Ville 10 février 1893.

Attendu qu'il vient d'être commis un crime aussi lâche qu'atroce qui a coûté la vie à un agent actif et dévoué, l'officier Terrigano, alors qu'il remplissait ses devoirs.

Moi, JOHN FITZPATRICK, maire de la ville de la Nouvelle Orléans, offre par les présentes une récompense de cinq cents dollars ($500 00), à quiconque fournira les informations qui conduiront à l'arrestation et à la condamnation du meurtrier ou des meurtriers ou des parties qui auraient pris part au crime.

JOHN FITZPATRICK, Maire.
11 fév—1f

Avis spécial.

Huile à l'épreuve du feu—Fire proof oil—la meilleure au monde, 10 cts. le gallon.

Gaso ine sans odeur pour stove, 10cts le gallon; Lampes, Gasoline Stoves, etc., les plus beaux articles du genre aux prix les plus réduits. Prompte attention donnée aux commandes reçues par la malle. FERDINAND PECOUL, 66 rue de Chartres, près Bienville.
9 fév—1m

AVIS.

Le soussigné a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général que, en plus de son Café Restaurant et de son Agence Maritime qui il a fondés en 1889, il va ouvrir sous peu un dépôt de Vins français et de Californie; il tiendra également à la disposition de sa nombreuse clientèle un stock de Liqueurs françaises des meilleures marques, de Whiskies Cognac et Bières de toutes sortes importées et du pays.

Toutes mes marchandises seront vendues aux familles au plus bas prix et délivrées dans toute la ville sans frais. Patronage sollicité.

J. A. BUISSON,
2 mars—1m Cor. Bourbon and Toulouse.

LEON QUEYROUZE & CO
"GROCERS" EN GROS.
—IMPORTATEURS DE—
VINS ET LIQUEURS
—ET MARCHANDS DE—
Produits des campagnes et de l'Ouest
33 RUE TOMOUPITOULAS.

CRESCENT CITY
JOCKEY CLUB
SAISON D'HIVER.

A partir du mercredi, 1er mars, les courses commenceront à 2 heures au lieu de 2 30 heures P. M.

Cinq courses ou plus chaque jour.

Entrée, 50cts, donnant accès partout sur le terrain et aux tribunes.
3 déc—4 m

C. LAZARD & Cie
(LES ANCIENS ET POPULAIRE)
Marchands de Vêtements Confectionnés
D'ARTICLES DE TOILETTE
ET DE CHAPEAUX.
Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à 10 heures, et fermé le dimanche.
Coin des rues Canal et North Peters.
1er jan—1an Mar Ven

THE Photo Co.
P. E. CARRIÈRE,
ADMINISTRATEUR.
Coin des rues Canal et Bourbon,
NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Vend tous les ARTICLES PHOTOGRAPHIQUES de toutes descriptions
Nouvelles marchandises—Les derniers modèles comme appareils—Prix de New York.
1er ma—6fp s—dim mer

FRANTZ & OPITZ,
Horlogers et Joailliers
No 17 RUE BOURB